

Les comptes de formation sont créés par *Le français des affaires* sur demande du/de la Responsable du centre d'examen agréé.

Les comptes sont valables **2 mois** à compter de leur création. Ils pourront être réactivés gratuitement sur demande.

La formation est organisée en **modules**, eux-mêmes divisés en séquences. La navigation est entièrement libre : l'utilisateur/utilisatrice peut à tout moment revenir sur une séquence pour en revoir les contenus et refaire les activités proposées.

L'utilisateur/utilisatrice pourra intervenir comme jury une fois sa formation validée grâce au **test final de validation de la formation**.

## 1. Le CECR, rappels pratiques pour évaluer

1. Les notions-clés du CECR (cadre européen commun de référence pour les langues)
2. Évaluer l'oral avec le CECR

*Objectif* : Revoir les grands principes du CECR et les échelles de niveaux les plus générales pour évaluer l'oral.

## 2. Présentation des Diplômes de français professionnel

*Objectif* : • S'approprier l'approche des Diplômes de français des Affaires, du Tourisme de l'Hôtellerie et de la Restauration, des Relations internationales et de la Santé.

## 3. L'épreuve Interagir à l'oral

*Objectifs* : • Découvrir le déroulement de l'épreuve Interagir à l'oral ;  
• Assurer des conditions de passation standardisées dans tous les centres d'examen.

## 4. Techniques d'animation

1. L'examineur/examinatrice des Diplômes
2. Animer la première activité
3. Animer la deuxième activité
4. Bonnes pratiques d'animation

*Objectif* : • Découvrir les techniques d'animation préconisées pour atteindre les objectifs d'évaluation.

## 5. Techniques d'évaluation

1. Évaluer l'épreuve Interagir à l'oral avec le CECR
2. Utiliser la grille d'évaluation
3. Les critères parasites de l'évaluation
4. Les bonnes pratiques d'évaluation

*Objectifs* : • Renforcer les compétences en évaluation ;  
• Harmoniser les pratiques.

## 6. Entraînements à l'évaluation

*Objectif* : • Évaluer des candidats sur la base d'enregistrements d'épreuves authentiques passées dans des centres d'examen de différents pays. Pour chaque candidat, un corrigé détaillé (évaluation calibrée et commentée) sera fourni.

## Validation de la formation : test final

### Contenus :

Le test est organisé en 2 parties :

- QCM sur les contenus de la formation (sur 80 points) ;
- Évaluation d'un candidat au Diplôme de français des **Affaires B1** (sur 20 points).

### Modalités :

- Accès direct sur la plateforme de formation (mêmes identifiants)
- Durée : 40 min
- 1 seule tentative autorisée
- Seuil de réussite : 66/100
- Attestation officielle de réussite

Ce dispositif atteste que l'utilisateur/utilisatrice a acquis l'essentiel des contenus de la formation en ligne et peut intervenir en tant que jury des Diplômes de français professionnel. Il n'est pas limité dans le temps.

Si l'utilisateur/utilisatrice obtient un score inférieur à 66/100, il/elle pourra solliciter une nouvelle tentative **un mois après sa première tentative.**

En cas de second échec, une dernière tentative sera possible après un délai de carence de trois mois, période pendant laquelle la plate-forme restera accessible pour revoir les modules.

Les attestations sont à télécharger sur la plateforme de formation par les participant-e-s, et pourront être présentées au/à la Responsable du centre d'examen agréé à sa demande.

*Le français des affaires* de la CCI Paris Île-de-France Éducation préconise de revoir les modules clés de la formation en ligne, en particulier avant des sessions d'examen. Cet aller-retour entre formation et mise en pratique favorise la qualité de l'évaluation. Si nécessaire, *Le français des affaires* peut réactiver momentanément le compte de l'examineur/examinatrice concerné-e.

Alternativement, avant chaque session d'examen, le/la Responsable du centre d'examen agréé peut communiquer aux examinateurs/examinatrices formé-e-s le *Guide de l'examineur* du Diplôme concerné (disponible sur le Portail, rubrique « information et documentation », chapitre « Diplômes de français professionnel »).